

MASTER MEEF

Parcours EPS 21-22 (Staps/Inspe Paris)



MEEF

Métiers de l'Enseignement, de
l'Éducation et de la Formation

Parcours EPS
« Éducation Physique
et Sportive »



INSPÉ

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Paris



STAPS

Sociétés et Humanités
Université de Paris



**Métiers
de l'enseignement,
de l'éducation
et de la formation**



STAPS

Sociétés et Humanités
Université de Paris



Candidater sur eCandidat

Je ne suis pas étudiant à l'Université Paris Nanterre (UPN)

Veillez vous connecter avec votre compte eCandidat

Utilisateur *

Mot de passe *

Connexion

[J'ai oublié mes identifiants](#)

[J'ai perdu mon code d'activation](#)

[Créer un compte](#)





PVP EPS : statut et missions

- Fonctionnaire de catégorie A
- Spécificité de la Mairie de Paris
- Enseignement de l'EPS pour des élèves du CP au CM2
- 20h hebdomadaire



Conditions et concours

- Conditions : Licence STAPS + master
- Concours ayant lieu tous les deux ans : environ 25 postes ouverts, chiffre modulable en fonction des besoins
- 2 écrits : une dissertation relative à l'éducation et à l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire et une composition relative aux connaissances didactiques et pédagogiques
- 4 épreuves sportives : gymnastique au sol, natation, sauvetage, athlétisme, basket-ball
- 1 épreuve d'admission : animer une leçon d'EPS avec une classe de primaire dans une activité tirée au sort + un oral
- **Taux de réussite de la formation de notre UFR en 2021 : environ 40%**
- Lien d'inscription au concours:



Contacts

Deux responsables :

- Paul Jean Simon – pjbad12@gmail.com
- Cécile Dubeau – ceciledubeau@hotmail.fr



STAPS

Sociétés et Humanités
Université de Paris

Objectifs

- Préparer à la réussite du concours de Professeur de la Ville de Paris en EPS :
 1. Préparation aux épreuves théoriques d'admissibilité et pratiques sportives
 2. Préparation aux épreuves d'admission (stage et préparation à la leçon d'EPS)
- Offrir une formation complémentaire aux étudiants en M1 et M2 inscrits à l'UFR STAPS avec une possibilité d'intégration professionnelle
- Public et prérequis
 - Être titulaire de la licence STAPS
 - Avoir un Master ou être inscrit en M2
 - Peuvent être acceptés les étudiants inscrits en M1, sous réserve de l'accord de la commission pédagogique
- Organisation
 - Formation organisée 1 année sur 2, en fonction de l'ouverture du concours
 - 40 h de cours magistraux, 64 h de travaux pratiques et 10 h de stage optionnel
 - Nombre de participants : minimum 40



Professeur·e d'éducation physique et sportive



Le ou la professeur·e d'éducation physique et sportive (EPS) a pour mission d'initier collégien-ne-s et lycéen-ne-s à la théorie et à la pratique de plusieurs sports. Pour cela, il ou elle doit posséder de solides connaissances sportives, être bon·ne pédagogue, vigilant·e et avoir de l'autorité.

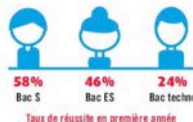
CAPEPS 2019



CAPEPS 2018



LES BACHELIER·ÈRE-S SCIENTIFIQUES RÉUSSISSENT LE MIEUX EN STAPS



Source : MENESR

Métier et emploi

Enseigner l'éducation physique et sportive

Ceux que l'on appelle encore « profs de gym » enseignent dans les collèges et les lycées publics et privés. Véritable vocation, ce métier permet de concilier travail et passion du sport. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Professeur·e d'EPS dans le public

Sur les terrains de sport ou dans les gymnases, le professeur d'éducation physique et sportive (EPS) choisit les activités selon le niveau de ses élèves et l'équipement dont il dispose.

www.devenirenseignant.gouv.fr

Fonctions

Le professeur d'EPS assure environ 20h d'enseignement par semaine au sein d'un collège ou d'un lycée. Il dispense des cours d'éducation physique et sportive à des classes de niveaux différents en suivant le programme établi par l'Éducation nationale.

Il enseigne le sport sous toutes ses formes : de manière collective ou individuelle, en extérieur ou en intérieur. Il initie ses élèves aux sports les plus courants (football, natation, athlétisme, gymnastique...) en utilisant les installations sportives de son établissement. Ses objectifs principaux ? Apprendre à chacun l'esprit d'équipe et d'initiative, la responsabilité et le respect face aux autres joueurs.

En tant que membre de l'équipe pédagogique, le professeur d'EPS travaille en collaboration avec le CPE (conseiller principal d'éducation) et les autres enseignants. S'il est aussi professeur principal, il coordonne les conseils de classe, organise les relations avec les parents et suit l'orientation de ses élèves, en lien avec un Cop (conseiller d'orientation-psychologue).

Master MEEF*

*Métiers de l'enseignement,
de l'éducation et de la formation.

Candidatures

Professeur des écoles,
Professeur des collèges et lycées,
Encadrement éducatif, à partir du

27 avril 2020

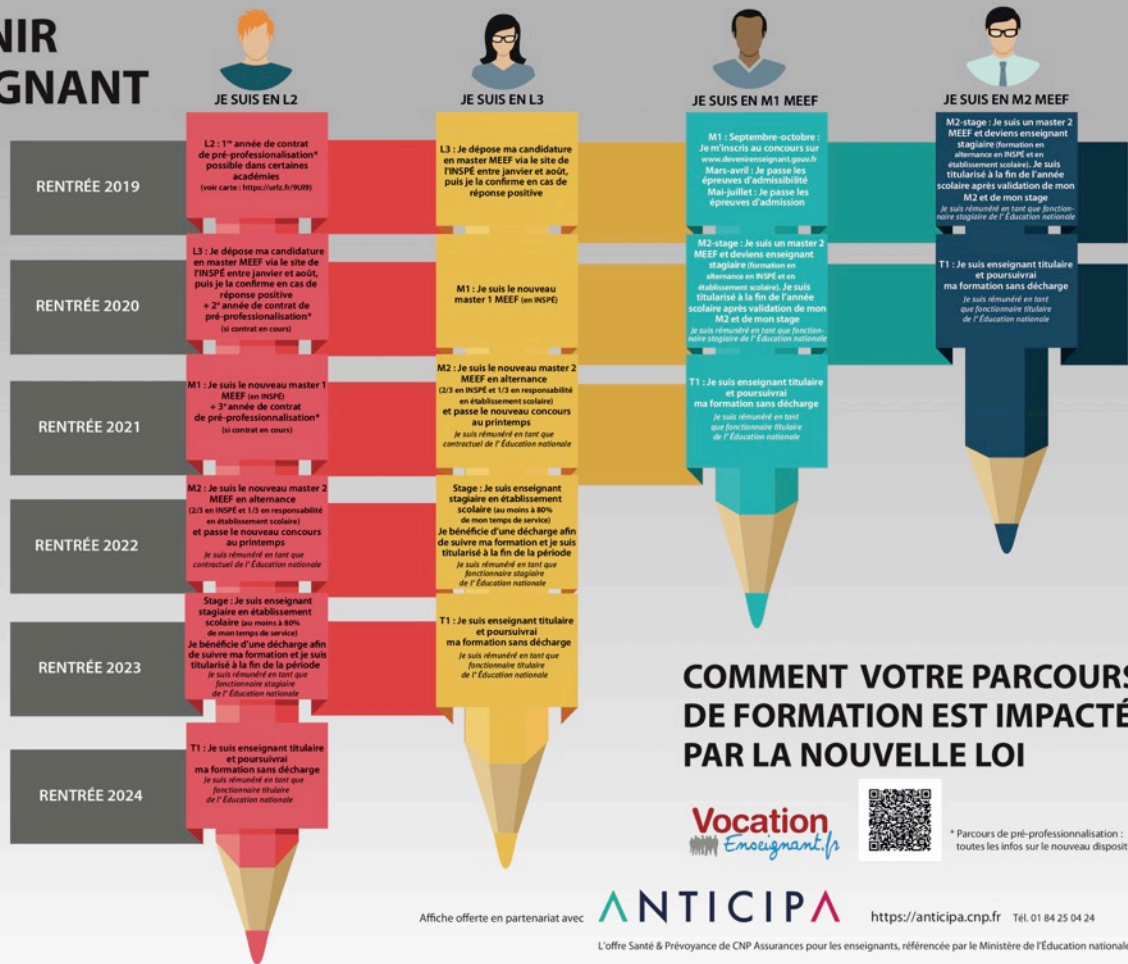
Pratiques et ingénierie de la formation, à partir du

11 mai 2020

sur candidature.inspe-paris.fr

10 rue Molitor - 75016
www.inspe-paris.fr

DEVENIR ENSEIGNANT



COMMENT VOTRE PARCOURS DE FORMATION EST IMPACTÉ PAR LA NOUVELLE LOI

Vocation
Enseignant.fr



* Parcours de pré-professionalisation : toutes les infos sur le nouveau dispositif

Affiche offerte en partenariat avec

ANTICIPA

<https://anticipa.cnp.fr> Tél. 01 84 25 04 24

L'offre Santé & Prévoyance de CNP Assurances pour les enseignants, référencée par le Ministère de l'Éducation nationale

Avec la loi sur l'école de la confiance, la formation des enseignants évolue : dès la rentrée 2019, les Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation) remplacent les Espé (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation) et un dispositif de préprofessionnalisation est mis en place.

Aussi, à partir de 2022, les concours d'enseignants seront retardés d'une année, passant ainsi du master 1 au master 2.



MASTER MEEF
MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

**INFORMATIONS
ET CAMPAGNE
DE CANDIDATURES**

2021 / 2022

Les spécialisations en STAPS

En L3 et en Master, plusieurs spécialisations sont possibles :

2 EDUCATION ET MOTRICITÉ

PARMI LES DÉBOUCHÉS POSSIBLES :



**PROFESSEUR D'EPS
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ
ETAPS APRÈS CONCOURS**

Article complet sur thotismedia.com
En collaboration avec l'ANESTAPS



- Selon que vous entrez cette année en L2, en L3, en M1 ou en M2, votre parcours jusqu'au métier d'enseignant est plus ou moins impacté par cette réforme.
- Quand passerez-vous le concours ? Quand serez-vous stagiaire ? Titulaire ? Quand serez-vous rémunéré ?
- Pour ceux et celles qui sont en M1 en 2021-2022, le concours a lieu en fin de M2. ils seront fonctionnaires stagiaires rémunérés après l'année de M2, et titulaires l'année suivante
- Pour ceux et celles qui sont en L2 ou L3 en 2019-2020, le concours ne se déroulera qu'en fin de M2 ; ils seront fonctionnaires stagiaires rémunérés après l'année de M2, et titulaires l'année suivante.
- Ceux et celles qui sont en L2 peuvent bénéficier dès cette rentrée d'un contrat de préprofessionnalisation

Cadrage maquette M1 par UE (mentions 1er degré, 2nd degré, EE)

COPIL du 20/10/2020

Blocs	UE	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 nd degré		Mention EE		Remarques / modalités
		Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	
1	Culture de l'éducation	90	9	90	9	90	9	Part de la formation commune et de celle mise en place par chacune des mentions ou de chacun des parcours des la mention 2nd degré précisée ultérieurement Dont 6 heures sous forme de projets "terrain"
	Pratiques artistiques et culturelles	30	3	30	3	30	3	Cadre fixé par une fiche d'UE
	UE(s) spécifique(s) pour mentions 1er degré et EE	30	3			90	9	
2	5 UE au plus (nombre minimal de crédits attribués à une UE : 3) autour des "savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques"	240	24	270 ou 300 pour parcours LVE	27 ou 30	180	18	
	Maîtrise d'une langue vivante étrangère	24	3	24 sauf parcours LVE	3	24	3	Sauf parcours LVE de la mention 2nd degré
3	Stage et pratiques de recherche	24 + stage OPA	15	24 + stage OPA	15	24 + stage OPA	15	Unique UE de 15 ECTS (dont 10 sur les 20 ETCS, attribués au mémoire, selon l'arrêté master MEEF) comprenant le stage (sa préparation et son suivi) et une initiation à la recherche : méthodologie qualitative et quantitative (traitement et analyse de données statistiques), recherche documentaire en relation avec les médiathèques.... L'UE est évaluée est à partir de la rédaction et de la soutenance d'un écrit réflexif, prenant appui sur le stage et permettant le réinvestissement des éléments de méthodologie. Heures de formation : 24 h dont 12 h consacrées à l'accompagnement du stage.
4	UE spécifique	30	3	30	3	30	3	UE spécifique / mention ou parcours (dont, possiblement, préparation au CAPEFE).

Cadrage maquette M2 par UE (mentions 1er degré, 2d degré, EE)

COPIE du 20/10/2020

Blocs	UE	Mention 1 ^{er} degré		Mention 2 nd degré		Mention EE		Remarques / modalités
		Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	Volume horaire étudiant max (h)	ECTS	
1	Culture de l'éducation	90	9	90	9	90	9	Part de la formation commune et de celle mise en place par chacune des mentions ou de chacun des parcours des la mention 2nd degré précisée ultérieurement Dont 6 heures sous forme de projets "terrain" et 24 heures de projets pour la classe
	UE(s) spécifique(s) pour mention EE					120	12	
2	5 UE au plus (nombre minimal de crédits attribués à une UE : 3) autour des "savoirs disciplinaires, pratiques pédagogiques et didactiques"	210	21	210	21	90	9	
3	Stage et mémoire	stage et mémoire	30	stage et mémoire	30	stage et mémoire	30	Cadre fixé par une fiche d'UE

Les épreuves du CAPEPS 2022

- Ecrit 1 : Epreuve écrite disciplinaire.
- Ecrit 2 : Epreuve écrite disciplinaire appliquée.
- Oral 1 : 1° Leçon.
- Oral 2 : 2° Epreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075584>

Ecrit 1° Epreuve écrite disciplinaire.

- Dissertation.
- L'épreuve vise à contrôler la connaissance et la maîtrise de la discipline éducation physique et sportive et à évaluer la capacité du candidat à mobiliser des connaissances issues des sciences humaines et sociales et validées par la recherche. Ces connaissances d'appui doivent permettre de répondre aux enjeux sociaux, historiques, culturels, éducatifs et scolaires de la discipline afin de mieux comprendre les mutations actuelles d'une discipline d'enseignement obligatoire pour tous les élèves du second degré au sein du système éducatif français.
- Durée : cinq heures ; coefficient 2.
- L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Ecrit 2° Epreuve écrite disciplinaire appliquée.

- Composition à partir de documents fournis par le jury et d'un contexte d'enseignement identifié.
- L'épreuve vise à placer le candidat en situation d'identifier et de répondre à un problème pédagogique disciplinaire et doit permettre d'évaluer sa capacité à faire des choix pour proposer des stratégies pédagogiques et didactiques argumentées et étayées par des connaissances scientifiques, institutionnelles, technologiques et professionnelles.
- Durée : cinq heures ; coefficient 2.
- L'épreuve est notée sur 20. Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire

Oral 1: 1° Leçon

- L'épreuve a pour objectif la conception et l'animation d'une séance d'enseignement en EPS. Elle consiste en une mise en situation professionnelle à partir d'un support fourni par le jury (enregistrement vidéo de situations d'enseignement, contexte d'établissement) permettant d'apprécier la maîtrise de l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques supports de l'enseignement de l'EPS dans un contexte scolaire déterminé : classe et établissement.
- Le candidat est invité à mobiliser et à démontrer une maîtrise de compétences pédagogiques et didactiques.
- Le jury apprécie la capacité du candidat à concevoir, conduire, réguler, différencier et évaluer une leçon d'EPS qui prend appui sur les caractéristiques précises des élèves dans la classe mais aussi sur les données relatives à l'établissement.
- Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure maximum : (exposé : quinze minutes maximum ; entretien avec le jury : quarante-cinq minutes maximum.
- Coefficient 2.
- L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire

2° Epreuve de connaissances pratiques et théoriques des activités physiques sportives et artistiques.

L'épreuve vise à vérifier :

- d'une part, que le candidat est capable de mobiliser des compétences requises pour exercer le métier de professeur d'EPS, en toute sécurité. Ces compétences sont évaluées au travers de trois prestations physiques (une de spécialité et deux de polyvalence, choisies par le candidat au moment de son inscription au concours) issues de champs d'apprentissages différents ;
- d'autre part, que le candidat est en mesure, à partir d'une analyse de la motricité des élèves, de prendre des décisions pour proposer une démarche d'intervention dans différents contextes (niveaux de classe et d'acquisition).

Au cours des prestations physiques, le candidat présente une motricité polyvalente prenant appui sur ses capacités physiques, une préparation physique sérieuse adaptée à l'épreuve et la mobilisation en acte de compétences professionnelles attendues (par exemple : se préparer seul ou à plusieurs, collaborer, coacher, analyser, réguler, arbitrer...).

- Au cours de l'entretien, le candidat est interrogé sur son activité de spécialité. Il doit faire des choix ciblés à partir d'un diagnostic de la motricité des élèves observés au travers d'un support vidéo dans l'activité de spécialité et proposer une démarche d'intervention adaptée, source de transformation de l'activité de l'élève. Pour cela, il mobilise des connaissances scientifiques, technologiques, didactiques et sécuritaires au service d'une analyse de l'activité motrice des élèves préalable à toute intervention pédagogique destinée à la transformer durablement.
- Durée de préparation de l'entretien : une heure. Durée de l'entretien : une heure maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum.
- Coefficient 3 (épreuves physiques : coefficient 2 dont coefficient 1 pour l'activité de spécialité et $\frac{1}{2}$ pour chacune des activités de polyvalence ; entretien : coefficient 1).
- L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire

3° Epreuve d'entretien.

- L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.
- L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.
- Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

- La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :
 - s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
 - faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.
- Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.
- L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.
- Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe V du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture

CONTACTS

RESPONSABLES DE FORMATION

M. Bernard ANDRIEU

(Coord) bernard.andrieu@univ-paris.fr

Mme Cecile DUBEAU (M1)

cecile.dubeaus@univ-paris.fr

Mme Isabelle DELHAYE (M2)

GESTIONNAIRE PÉDAGOGIQUE

scolarite.master@univ-paris.fr



DOSSIER EP&S N°86. Enseigner le corps

Ludovic Tenèze, Agnès Pacquelin, Bernard Andrieu

A PARAÎTRE 30 NOVEMBRE 2018

Plus de 50 entrées thématiques pour comprendre l'évolution de la place accordée au corps dans les programmes d'EPS de 1882 à nos jours. Une histoire replacée dans le contexte des évolutions du système éducatif et des courants d'innovation pédagogique.



STAPS

Sociétés et Humanités
Université de Paris